



LA COOPÉRATION AGRICOLE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Contact

N°34
Janvier 2024

Les vœux du président

“

Au nom du Conseil d'administration et de toute l'équipe de notre fédération, je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année 2024.

Tout d'abord, je tiens à exprimer le soutien de La Coopération Agricole au mouvement de protestation des agriculteurs.

Les sujets à enjeu pour nos entreprises coopératives qui sont au service de leurs associés coopérateurs, sont nombreux et mobilisent nos élus et nos équipes aux niveaux national et régional.

Les crises successives de ces dernières années placent nos entreprises dans un contexte économique, politique et social très compliqué pour valoriser sereinement nos productions sur les marchés, malgré les intentions politiques sur la souveraineté alimentaire formulées il n'y a pas si longtemps par nos pouvoirs publics !

L'issue des négociations commerciales annuelles avec la distribution apparaît d'ores et déjà très insatisfaisante pour nos entreprises et donc pour la rémunération de nos associés coopérateurs. Ces négociations commerciales plus difficiles que jamais, avec de la part de certaines enseignes un déni du coût de la matière première agricole, la non-reconnaissance de la hausse du coût des matières premières industrielles et une tentation de sourcing hors France pour les MDD, vont nous conduire à une forte action défensive lors de la mission d'information parlementaire à venir.

Notre fil rouge sera de faire valoir la spécificité de nos coopératives ancrées sur leur territoire, en lien direct avec la production agricole.

La Coopération Agricole plaide pour un choc de compétitivité et de simplification pour retrouver de la compétitivité et des marges de manœuvre nécessaires pour produire une alimentation rémunératrice pour les producteurs et accessible pour tous les consommateurs.

Sur un plan plus offensif, nos actions vont porter sur le renouvellement des générations et sur l'accompagnement des transitions. Sur ce dernier point, la territorialisation de la planification écologique va nous mobiliser dans un travail conjoint avec l'Etat et la Région.

La structuration de notre réseau se poursuit et nous fait gagner en visibilité et en puissance pour répondre à tous ces enjeux. Notre fédération régionale saura produire les efforts nécessaires pour vous accompagner et répondre à vos attentes en 2024.

Je vous donne rendez-vous pour notre Assemblée Générale le 12 avril.

”

Patrice Dumas



CONSEIL STRATÉGIQUE PHYTOSANITAIRE : UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE ACCORDÉ À TITRE TRANSITOIRE

Trois ans après l'entrée en vigueur de la loi EGAlim, le déploiement du conseil stratégique à l'utilisation des produits phytosanitaires (CSP) reste limité sur le terrain. Il n'atteint pas 20% des agriculteurs cibles, alors qu'il devait devenir obligatoire ce mois de janvier pour l'obtention du Certiphyto.

Afin de ne pas bloquer le renouvellement des certiphytos, le Gouvernement a décidé d'adapter le calendrier de mise en œuvre du dispositif et d'accorder un délai supplémentaire aux utilisateurs professionnels agricoles pour recevoir un premier conseil stratégique à l'usage de produits phytosanitaires.

Le décret publié le 28 décembre au Journal officiel prévoit que les agriculteurs, viticulteurs, et autres utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques puissent jusqu'au 31 décembre 2027 obtenir un certiphyto provisoire valable un an (au lieu de cinq) à condition de s'engager auprès d'un conseiller agréé pour réaliser leur conseil stratégique dans l'année.

Dans un premier temps, ceux renouvelant leur certiphyto en 2024 et en 2025 sont prioritaires pour solliciter le conseil stratégique et bénéficier du délai supplémentaire. Avant la fin de validité de leur certiphyto provisoire, ils devront fournir leur attestation de conseil stratégique pour pouvoir obtenir sa prolongation. A défaut, l'achat et l'utilisation de phytos ne leur seront plus possible.

[Lire le communiqué de presse du ministère](#)

RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

La police sanitaire unique de l'alimentation pleinement effective au 1^{er} janvier 2024

Après des années de gestion partagée entre le ministère en charge de l'agriculture – via la direction générale de l'alimentation (DGAL) – et le ministère en charge de l'économie – via la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) –, le gouvernement a choisi de rassembler sous un pilotage unique la police en charge de la sécurité sanitaire des aliments, sous l'égide du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Après une mise en œuvre progressive de la réforme en 2023, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire sera à compter du 1^{er} janvier 2024 seul compétent sur l'ensemble de la réglementation et des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire de l'alimentation humaine et animale. Cette réforme vise également le renforcement des contrôles pour la protection des consommateurs, avec dès 2024 un accroissement de 80% du nombre d'inspections dans les établissements de remise directe et de 10% dans les établissements de fabrication de produits alimentaires.

Ce qui change au 1^{er} janvier 2024

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est désormais seul compétent sur l'ensemble de la réglementation et des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire de l'alimentation pour l'intégralité du champ de l'alimentation humaine et animale.

Par ailleurs, certains contrôles et prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et de contrôle seront délégués à des opérateurs publics et privés afin d'accroître l'action de l'État en matière de protection des consommateurs :

- dans les établissements effectuant de la remise directe au consommateur (distribution, métiers de bouche, restauration commerciale, marchés...);
- pour les contrôles de l'effectivité de la mise en œuvre des retraits et des rappels dans les points de vente à la suite d'alertes sanitaires ;
- pour une partie des prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle.

La DGCCRF reste pour sa part en charge des contrôles sur la qualité et la loyauté des produits alimentaires à l'égard des consommateurs et des professionnels :

respect des règles d'étiquetage, de composition et de dénomination des marchandises, lutte contre les pratiques trompeuses sur l'origine, la qualité, les allégations relatives aux produits, comme par exemple les contrôles des signes officiels de qualité (appellation d'origine protégée [AOP], indication géographique protégée [IGP]... ou des produits issus de l'agriculture biologique [AB]). Elle reste par ailleurs compétente pour les contrôles des matériaux en contact avec les aliments.

Plus d'informations [ici](#)



Crédits : MarkusSenn.

RETOUR SUR LE GUICHET UNIQUE ET LA NOUVELLE PROCÉDURE DE CONTINUITÉ

Un nouvel arrêté a été publié le 26 décembre 2023 mettant en place une procédure permettant aux entreprises d'utiliser à titre dérogatoire un autre téléservice que le guichet unique électronique des formalités d'entreprises en cas de dysfonctionnements.

Instauré par la loi PACTE du 22 mai 2019 dans un objectif d'uniformisation et de transparence, le Registre national des entreprises (RNE) doit permettre de répertorier, centraliser et diffuser, de façon dématérialisée, toutes les informations notamment économiques et juridiques relatives aux entreprises situées sur le territoire français. Ce registre remplace le Registre national du commerce et des sociétés (RCS), le Registre spécial des agents commerciaux (RSAC), le Répertoire des métiers (RM) et le Registre des actifs agricoles (RAA) et concerne l'ensemble des activités : commerciale, artisanale, libérale et agricole.

Les coopératives agricoles et leurs unions sont donc concernées par le RNE depuis le 1^{er} janvier 2023. Le RNE est directement alimenté par le guichet unique des formalités d'entreprises (www.formalites.entreprises.gouv.fr), auprès duquel toutes les entreprises sont tenues de déclarer les événements les concernant : création, modifications, dépôt des comptes annuels, cessation. En 2023, d'importants dysfonctionnements dans l'utilisation du RNE ont été signalés, notamment concernant les anomalies, les lenteurs, l'impossibilité temporaire d'accès ou encore l'ergonomie insatisfaisante. Pour résoudre ces difficultés, une procédure spécifique de secours avait été instaurée par l'arrêté du 28 décembre 2022 et prenant fin le 31 décembre dernier.

Le guichet unique n'étant pas pleinement opérationnel, une nouvelle procédure de continuité a été mise en place par l'arrêté du 26 décembre 2023. Cet arrêté définissant la nouvelle procédure de continuité du guichet unique est entré en application le 1^{er} janvier 2024. Les modifications et cessations d'activité de personnes morales inscrites au RCS et les dépôts d'actes et de comptes annuels pourront être réalisées sur Infogreffe, le site des greffes des tribunaux de commerce, désormais uniquement accessible par un lien depuis le guichet unique. Dans ce cas, le registre national des entreprises n'étant pas alimenté par le guichet unique, une formalité de complétion ou de correction pourra s'avérer nécessaire en complément, pour assurer la qualité des données du RNE. L'INPI a confirmé qu'il n'y avait pas de justificatifs à produire pour utiliser cette procédure de continuité alternative au guichet unique, qui prendra fin le 31 décembre 2024.

Face à des aléas techniques vous touchant, n'hésitez pas à informer la Direction des affaires juridiques et fiscales de La Coopération Agricole qui sollicitera l'administration.

Extrait du FLASH JURIDIQUE n°2024-01-01

i

Pour rappel, les flashs juridiques de La Coopération Agricole décryptent l'actualité juridique en lien avec les relations commerciales des coopératives agroalimentaires. Tout adhérent à La Coopération Agricole a le droit à un accès à la plateforme Juricoop dès lors qu'il en fait la demande sur le site : www.juricoop.coop



RETOUR SUR LA JOURNÉE RÉGIONALE FILIÈRE FRUITS BIO DU 30 NOVEMBRE 2023

Les acteurs de la filière fruits bio ont échangé lors d'une journée organisée par les partenaires bio en région.

La **Coopération Agricole ARA**, la Chambre d'Agriculture AuRA, FRAB AuRA et Cluster bio AuRA ont coorganisé une journée ouverte aux acteurs de la filière fruits bio en allant du producteur au distributeur.

Les objectifs de cette journée de filière :

- Favoriser l'interconnaissance par la production d'éléments de contexte de l'amont à l'aval ;
- Mettre en place un lieu d'échange pour faciliter les rencontres et les mises en lien à l'échelle régionale.

Afin de favoriser l'interconnaissance, les participants ont eu une présentation du panorama de la production régionale (4^{ème} région française en surfaces et en exploitations fruitières bio) et des contraintes de la production qui pèsent sur les prix, principal frein à la consommation de fruits bio. Une présentation des chiffres du marché et de la consommation a permis de faire le point sur les difficultés du marché avec une consommation de fruits et légumes bio en baisse. Ces présentations ont été complétées par des témoignages d'acteurs régionaux tels que **Florent GERMON, directeur de la coopérative LORIFRUIT**, Le Mas de l'Amandine, Carrefour et le Relais Local qui ont témoigné de leurs enjeux et objectifs actuels pour la filière fruits bio. Nous pouvons relever des **stratégies de segmentation**, de renforcement et de **diversification de l'offre**, de développement d'outils commerciaux, de mise en avant/renforcement de l'offre régionale/locale, voire de la justification/explication du surcoût du prix du bio face aux labels et la **contractualisation** avec les producteurs.

Le conseil régional est également intervenu afin de présenter la marque Ma Région, Ses Terroirs et sa plus-value auprès des acteurs régionaux.

Les échanges ont été favorisés par un déjeuner bio et des temps d'ateliers où les acteurs ont pu phosphorer et débattre autour de 3 thématiques :

- La production en demi-gros pour répondre aux besoins du marché ;
- Valoriser des fruits par la transformation ;
- Les clés pour communiquer sur les fruits bio.

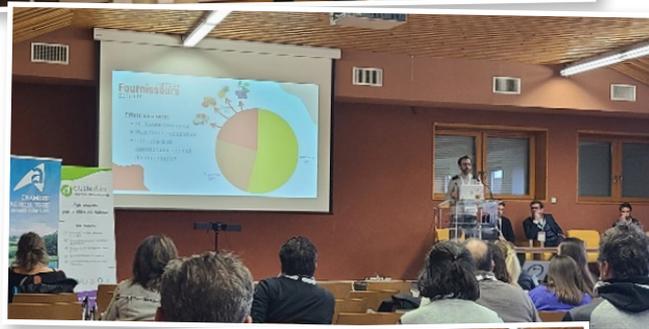


Quelques chiffres ...

- SCA créée en 1949
- 50 producteurs apporteurs dont 16 en BIO
- 240 à 270 employés en saison
- Production : 7 800 Tonnes de fruits
 - 4500 Tonnes de Pêches et Nectarines
 - 1000 Tonnes d'Abricots
 - 1200 Tonnes de Kiwis
 - 1000 Tonnes de Pommes
 - 100 Tonnes de Cerises, Prunes, Poires
- CA Coopérative : 8 à 9 M€
- CA Groupe LORIFRUIT : 25 à 27 M€



➔ Retrouvez la présentation complète de Lorifruit [ici](#)



AIDES AUX ÉQUIPEMENTS INNOVANTS (F&L) ET AMI ALTERNATIVES AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La DRAAF nous informe de l'ouverture de deux dispositifs, l'un sur le soutien à l'investissement pour les équipements innovants en fruits et légumes et le second qui consiste en un AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) pour le développement des solutions alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes

Une enveloppe d'un montant total de 100 millions d'euros d'aide aux investissements dans des agroéquipements innovants, vient d'être ouverte dans le cadre de France 2030. L'objectif est de massifier l'innovation et de contribuer ainsi à l'atteinte de l'objectif du plan de souveraineté fruits et légumes de regagner 5 points de souveraineté en F&L dès 2030 et enclencher une hausse tendancielle de 10 points à horizon 2035.

Les guichets ouverts concernent :

- l'achat de solutions innovantes pour les serres ;
- l'achat de solutions innovantes pour les vergers (agroéquipements et plants) ;
- l'achat de solutions innovantes d'irrigation ;
- l'achat d'autres solutions innovantes pour les filières de fruits et légumes.

Les bénéficiaires de ce dispositif sont **les exploitants agricoles, les organisations de producteurs ainsi que les coopératives agricoles de type 1 (production, collecte et vente de produits agricoles et forestiers) et 2 (exploitation en commun). Les producteurs membres de coopératives et/ou d'OP bénéficient d'une bonification**, au même titre que les bénéficiaires habituels de cet avantage (jeunes agriculteurs et nouveaux installés, CUMA).

Plus d'informations [ici](#)

AMI Investir pour élargir la palette des solutions mises à disposition des agriculteurs et développer les alternatives aux produits phytopharmaceutiques

Cet AMI est lancé dans le cadre du **plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA)**. Ce plan d'action lancé au printemps est entré dans une phase opérationnelle avec la tenue le 18 décembre de la 3^{ème} réunion du comité inter filières pour la protection des cultures et le lancement d'un AMI national.

Le dispositif PARSADA capitalise sur l'expérience acquise dans deux situations récentes (fin de l'utilisation des substances néonicotinoïdes dans la filière betterave et du phosmet dans la filière colza) et élargit à d'autres filières les travaux conduits avec la filière fruits et légumes pour l'élaboration du plan de souveraineté.

L'objectif est de développer face aux risques d'impasses techniques, l'éventail des solutions disponibles pour

les agriculteurs en s'attachant à identifier les facteurs clés de leur déploiement.

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, dans le cadre de la future stratégie Ecophyto 2030, consacrera 146 millions d'euros à ce dispositif en 2024.

L'AMI vise à :

- Recueillir des **propositions d'actions ou de projets dans les domaines de la recherche, du développement et du déploiement**, s'inscrivant dans les plans d'actions élaborés dans le cadre du PARSADA ;
- Identifier des propositions pour le **développement de nouvelles solutions de régulation et de contrôle des bioagresseurs et des adventices dans les cultures végétales.**

La démarche de recherche d'alternatives est ainsi partagée avec les acteurs de la recherche, l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (filières de production, **coopératives et négoce**s, transformation et distribution), ainsi qu'avec les firmes phytopharmaceutiques (développement de solutions de biocontrôle), les équipementiers en d'agroéquipements, les acteurs du conseil des agriculteurs (notamment pour accompagner la reconception des assolements ou des pratiques culturales) afin de s'assurer que l'ensemble des conditions sont réunies pour le meilleur déploiement possible des alternatives.

Il porte sur les 14 premiers plans d'action filières concernant :

- la filière grandes cultures (gestion des graminées-adventices dans les rotations) ;
- la filière semences et plants (lutte contre les ravageurs coléoptères) ;
- la filière vigne (mildiou et black rot) ;
- la filière horticulture (gestion des adventices et des thrips) ;
- la filière fruits et légumes frais (gestion des adventices, cerise - gestion de *Drosophila suzukii*) et transformés (gestion de l'enherbement et des lépidoptères) ;
- la filière plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires (gestion des adventices) ;
- la filière cultures ultra marines (canne à sucre, banane, fruits et légumes "gestion des ravageurs") ;
- le mode de production agriculture biologique "gestion des maladies fongiques".

Il sera actualisé et de nouveaux plans d'action seront progressivement ajoutés au fur et à mesure. **Les déclarations d'intentions de projets seront étudiées début 2024 afin de donner lieu à deux types de financement : des projets ciblés par les instituts techniques agricoles et un appel à projets.**

Les porteurs de projet doivent adresser leurs propositions sous format électronique à l'adresse ecophyto2030@agriculture.gouv.fr en mentionnant en objet "AMI PARSADA". Les lettres d'intention peuvent être déposées jusqu'au 31 janvier 2024 pour intégrer la première relève, sachant que des relèves seront effectuées tous les deux mois.

Retrouver sur le site du ministère l'AMI et les plans d'actions sur le site du ministère : [ici](#)

· JEAN DE BALATHIER

FORMATION SUR LES FINANCEMENTS PUBLICS : dernières places disponibles !

La Coopération Agricole Auvergne - Rhône-Alpes a le plaisir de vous proposer une nouvelle session de la formation sur les « **Financements Publics : organiser sa veille, décrypter un appel à projet et sécuriser ses aides** » les 15 & 16 février 2024 à Paris.

Le financement des projets des coopératives est un des leviers clés pour accompagner notamment les transitions écologiques et énergétiques, mais aussi le développement économique du secteur.

Néanmoins, les difficultés rencontrées par les acteurs chargés de la recherche de ces financements sont nombreuses : dispersion des sources d'information, ciblage des financements pertinents, adéquation entre un projet et un appel à projet...

Dans ce contexte, vous ou vos équipes ont besoin de développer des compétences opérationnelles sur les financements publics, spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire, afin de gagner en efficacité.

C'est pourquoi, LCA ARA vous propose une **formation sur 2 jours avec une intervenante experte en financements***, où seront abordées les thématiques suivantes :

- Jour 1 : Identifier et analyser les opportunités de financement ;
- Jour 2 : Sécuriser ses projets et identifier les outils et méthodes à développer.

Cette formation est ouverte aux **salarié.e.s de coopératives et aux salarié.e.s du réseau LCA** chargés de réaliser des actions de veille ou de répondre à des AAP, qu'ils soient novices ou non.

Prise en charge possible par OCAPIAT.

Plus d'info sur le **programme**, les modalités pratiques, le tarif : [ici](#).

Inscription en ligne avant le 5 février : [ici](#).

Pour toute question :

Olivia TALHOUK

otalhouk@ara.lacoopagri.coop

Tél. 06 88 21 76 66

LANCEMENT DE L'AAP 2023 POUR LES COLLECTIFS GIEE ET GROUPES 30 000

La DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes lancera, d'ici fin janvier, un appel à projets "Collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique : reconnaissance, financement de l'émergence et de l'accompagnement"

Cet appel à projets sera lancé conjointement pour les 2 dispositifs État que sont les Écophyto 30 000 et les GIEE.

Pour les groupes Écophyto 30 000, il existe 2 démarches distinctes (et donc 2 formulaires distincts), à savoir :

- le financement de **l'émergence** vers un groupe Écophyto 30 000 pour accompagner des groupes souhaitant s'engager dans une démarche collective ;
- **la reconnaissance et le financement** d'un groupe Écophyto 30 000 pour accompagner des groupes déjà formés.

Les informations et modalités de candidature à cet appel à projets seront consultables sur le site [Internet](#) de la DRAAF. Il s'agira du seul appel à projets en 2024.

Les dossiers seront à déposer au plus tard le 12 avril 2024 avant minuit et uniquement en ligne sur la plate-forme démarches simplifiées).

Une réunion d'information sur l'appel à projets se tiendra le lundi 5 février 2024 de 14h à 17h en visioconférence.

Si vous êtes intéressé(e), nous vous invitons à vous inscrire via le [formulaire](#) (pour recevoir les codes de connexion).

• OLIVIA TALHOUK

15 & 16 FÉVRIER 2024
Paris

Formation

LA COOPÉRATION AGRICOLE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

FINANCEMENTS PUBLICS
Organiser sa veille • Décrypter un appel à projets • Sécuriser ses aides

*Christine ANDRE est spécialisée dans la recherche et la gestion de financements publics ; elle assure le montage, la négociation et le management de dossiers de demandes de financements, notamment pour des projets européens et des projets nationaux ou régionaux.

• OLIVIA TALHOUK

PLAN DE BASSIN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, BASSIN RHÔNE- MÉDITERRANÉE 2024-2030

Le comité de bassin Rhône-Méditerranée a adopté ce 8 décembre sous la présidence de Martial SADDIER son nouveau plan de bassin d'adaptation au changement climatique 2024-2030.



Ce plan s'inscrit dans le cadre du **Plan Eau qui vise une réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030**. Il mobilise tous les acteurs de l'eau, collectivités, agriculteurs, industriels, mais aussi les particuliers, et permet de répartir l'effort collectif.

Le PBACC 2024-2030 se compose d'une première partie présentant de manière synthétique les principaux effets, constatés et à venir, du changement climatique sur les ressources en eau.

Une deuxième partie énonce 6 principes stratégiques incontournables sur lesquels agir en priorité pour réduire la sensibilité des territoires.

1. Consommer moins d'eau ;
2. Préserver et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels ;
3. S'appuyer sur les services rendus par les sols ;
4. Établir des stratégies locales concertées ;
5. Planifier les solutions de demain ;
6. Le SDAGE et le PGRI comme premiers pas pour faire face au changement climatique.

La troisième partie présente, pour les cinq principaux enjeux de vulnérabilité dans le domaine de l'eau, le panier de solutions pour réduire la sensibilité des territoires aux effets du changement climatique avec 30 défis à relever collectivement d'ici 2030.

Plus d'information vers la plaquette de présentation du PBACC et le plan dans son intégralité : [ici](#)



• JEAN DE BALATHIER

CAHIER DU DÉVELOPPEMENT COOPÉRATIF N°7 SPÉCIAL CARBONE

Le carbone a ceci de paradoxal qu'il est intrinsèquement lié au vivant, mais qu'en excès dans l'atmosphère, il peut nuire au maintien de bonnes conditions de vie sur Terre en contribuant à renforcer l'effet de serre.

L'agriculture, en tant que productrice de biomasse et d'alimentation, est génératrice et consommatrice de carbone.

Pas d'agriculture sans carbone

Notre activité est donc régulièrement pointée comme l'une des principales causes du réchauffement climatique avec le transport et l'habitat.

Les chiffres sont sans ambiguïté : l'agriculture française est responsable d'environ 20% des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale. Mais ce que ces chiffres ne disent pas, c'est que l'agriculture est également l'un des principaux secteurs d'atténuation des émissions.

Pas de lutte contre le changement climatique sans agriculture

En effet, avec le secteur forestier, l'agriculture est le seul secteur qui offre d'importants leviers d'amélioration, depuis la production primaire jusqu'à la transformation agro-alimentaire : par le stockage de carbone dans les sols via des pratiques adaptées, par la production d'énergies renouvelables (biogaz, photovoltaïque, éolien...), par une substitution aux produits fossiles à travers la bioéconomie, par une recherche de sobriété dans la consommation des agro-équipements, par l'optimisation des chaînes logistiques et des outils de transformation... L'agriculture est donc au cœur de la stratégie de planification écologique du gouvernement.

Pas d'impact notable sans démarches collectives

Ce nouveau numéro des Cahiers du développement coopératif réalisé par La Coopération Agricole et la FNCUMA met en lumière les actions d'ores et déjà mises en œuvre dans nos coopératives pour répondre à cet enjeu d'une économie sobre en carbone.

La publication est téléchargeable sur le site de La Coopération Agricole [ici](#)

• OLIVIA TALHOUK



SYSTÈMES HERBAGERS ET CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le Cluster Herbe Massif Central organise avec l'appui de La Coopération Agricole et l'Idèle, une demi-journée de réflexion sur la place des systèmes herbagers dans l'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone dans les sols.

Lien d'inscription :

<https://forms.office.com/e/gS2fr3mUWX>

· FABIEN SEVIN

RETENEZ LA DATE : LES INNOVATIONS VÉGÉTALES EN ALIMENTATION ANIMALE



Les enjeux autour de l'alimentation et la nutrition animale sont d'intérêt majeur pour assurer la compétitivité et la pérennité de l'élevage sur le territoire national et in fine garantir la souveraineté alimentaire.

La production végétale à destination de l'élevage sur toute sa chaîne de valeur - semence, culture, production d'aliment, formulation - constitue donc un levier crucial pour apporter la valeur ajoutée à la filière élevage.

Dans ce contexte, **VEGEPOLYS VALLEY, La Coopération Agricole Auvergne-Rhône-Alpes et VetAgro Sup Lempdes**, organisent une journée intitulée "**Les innovations végétales en alimentation et nutrition animale au service de la performance e la filière élevage**" qui sera l'occasion de **mettre en avant des solutions innovantes sur toute la chaîne de valeur, et de partager des freins et facteurs clefs de succès**. L'objectif sera également de créer des liens entre des acteurs qui ne se connaissent pas toujours et d'impulser une dynamique de collaboration.

Lieu : VetAgro Sup Lempdes - Campus Agronomique Amphithéâtre Debatisse - 89 Avenue de l'Europe - 63370 Lempdes.

Tarif : Payant - Ouvert à tous - sur inscription : 30 € HT pour les adhérents VEGEPOLYS VALLEY et La Coopération Agricole ; 90 € HT pour les non adhérents ; Gratuit pour les intervenants et les étudiants de VetAgroSup.

Programme : à consulter [ici](#)

Pour tout complément d'information :

Fabien SEVIN fsevin@ara.lacoopagri.coop Tél. 06 12 94 62 75

PROJET TRAACT : Territoires de la transition agricole et alimentaire : Expérimenter, capitaliser, accompagner

La Coopération Agricole ARA est partenaire du projet TRAACT, programme de recherche sur les transitions des systèmes agricoles et alimentaires, financé par l'INRAE et la Région AURA, dans le cadre du dispositif TETRAE.

TRAACT vise à comprendre et accompagner les transformations socio-écologiques des systèmes agricoles et alimentaires à l'œuvre en Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet s'intéresse notamment aux modalités de dialogue et de décision et à la gouvernance de ces trajectoires de transformation. Par l'analyse d'initiatives à différentes échelles, en différents lieux de la région AURA et portées par trois catégories d'acteurs (acteurs économiques, acteurs de la société civile et acteurs publics), il entend contribuer au partage de savoir-faire et d'outils entre territoires et apporter connaissances et réflexivité aux acteurs.

Nous contribuerons à ce projet sur le volet de recherche 1 sur l'organisation des acteurs économiques, que sont les producteurs agricoles et les acteurs de l'aval (transformateurs, distributeurs), et à leurs interactions dans les territoires. Dans ce cadre, nous pourrions solliciter des coopératives agricoles et agroalimentaires.

Accès direct au document de présentation "4 Pages" du projet : [cliquez ici](#)

Plus d'information : [TETRAE - TRAACT](#)

· MATHILDE PÉRATÉ





QUALITÉ | SÉCURITÉ DES ALIMENTS | RSE

Des experts de la filière alimentaire pour un avenir durable



REJOIGNEZ LE CLUB AUDITS CROISÉS !

Vous occupez une fonction qualité en IAA ou en coopérative agricole ? Vous souhaitez rencontrer vos pairs ? Votre entreprise est certifiée et vous souhaitez échanger des audits blancs ?

Rejoignez le club et bénéficiez :

- D'adhérents auditeurs formés & qualifiés sur les dernières versions des référentiels (ISO 9001-22000, FSSC 22000, IFS Food, BRC, CGA/GTP, etc.) ;
- D'une plateforme "Food Collab" pour faciliter l'échange d'audits, se tenir informé des évolutions réglementaires et s'inscrire à des sessions de formation ;
- De 2 journées de rencontre entre adhérents par an : visite d'entreprises, thématiques métiers abordées, temps convivial... ;
- De cafés/visios tous les 2 mois pour partager et échanger sur des enjeux communs.

EN SAVOIR PLUS :

Visitez le site Food Collab' :

www.foodcollab.fr/club-qualite/

Téléchargez [la plaquette](#)

Le Club en quelques chiffres :

36 entreprises adhérentes

40 auditeurs en 2023

2 réunions d'échange par an

Entre acteurs de la qualité de coopératives agricoles et IAA

Actualités réglementaires

Interventions d'experts

Visites d'entreprises

1 Journée d'audit donnée = **1** Journée d'audit reçue

-10%

sur le catalogue des formations professionnelles

Club Audits Croisés
Agroalimentaire



Nos animatrices



Hélène Dechamps

hdechamps@ara.lacoopagri.coop



Alexia Lafarge

alafarge@isara.fr



Justine Chevrol-Hainaud

jchevrolhainaud@isara.fr

Votre contact



Annie Giacometti

agiacometti@ara.lacoopagri.coop

04 72 69 92 01

CONTACTEZ-NOUS :

Hélène DECHAMPS, LCA ARA

hdechamps@ara.lacoopagri.coop

Annie GIACOMETTI, LCA ARA

agiacometti@ara.lacoopagri.coop

En **présentiel**, en **distanciel** ou en **e-learning**, vous trouverez forcément la formule qui vous convient le mieux !

Nos formations

en **2024**

Durée 1 JOUR

14 MARS • Lyon
25 JUIN • À distance

LA RÉVISION 9 DU BRC FOOD

Comprendre les évolutions et maîtriser le nouveau référentiel BRCGS Food version 9.

Durée 1 JOUR

1^{ER} FÉVRIER • À distance
9 AVRIL • Avignon



+ **E-LEARNING**

FOOD DEFENSE

Connaître les risques de malveillance pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse Food Defense.

Durée 3 JOURS

4, 5 & 10 AVRIL • Lyon

DEVENEZ UN AUDITEUR INTERNE EFFICACE



Formation terrain des auditeurs avec utilisation de l'outil « Cartes Mentales ».

Durée 1 JOUR

4 AVRIL • Lyon
6 JUIN • À distance

HACCP

Mettre en place son étude HACCP : au delà d'une exigence réglementaire, un outil de pilotage des risques.

Durée 2 JOURS

4 & 5 AVRIL • Lyon



LES OUTILS POUR STRUCTURER SA DÉMARCHE RSE

Formation/action. Acquérir la méthodologie à suivre et les outils pour identifier ses enjeux RSE prioritaires et construire son plan d'actions.

Durée 1 JOUR

19 MARS • Lyon
15 MAI • À distance



FRAUDES ALIMENTAIRES

Connaître les risques de fraudes des filières pour construire son plan d'actions.

Découvrez notre outil d'analyse de vulnérabilité.

Durée 1 JOUR

15 FÉVRIER • Lyon

PREMIERS PAS VERS LA RSE EN AGROALIMENTAIRE

Appréhender la RSE, comprendre le périmètre couvert par la RSE et repérer les étapes indispensables pour engager un projet de structuration de sa démarche RSE.

Durée 1 JOUR

13 FÉVRIER • Lyon
14 MAI • À distance

LA RÉVISION 8 DE L'IFS FOOD

Intégrer les évolutions du référentiel. Connaître les modalités d'évaluation et de calcul des temps d'audit.

Durée 1 JOUR

16 FÉVRIER • Lyon

RÉFÉRENT INTERNE GESTION DES NUISIBLES / SANITATION

Former un référent interne à la gestion des nuisibles conformément à l'IFS V7.

Durée 1 JOUR

7 MARS • Lyon
16 AVRIL • À distance

FOOD SAFETY CULTURE

Comprendre, s'évaluer et concevoir son plan d'actions. Découvrez notre outil d'auto-évaluation Food Safety Culture.

Formez-vous en e-learning !



Cliquez sur l'image
ou scannez le QR Code
pour découvrir le programme :



Cliquez **ici** ou
flashez le QR Code
pour découvrir nos
autres formations :



La Coopération Agricole ARA et Isara Conseil vous invitent aussi à découvrir :



Réalisé avec le soutien financier du DINAI



www.foodcollab.fr



📍 Bénéficiez d'une réduction de 10% sur toutes nos formations en étant membre du Club Audits Croisés*

*Contactez Annie GIACOMETTI pour en savoir plus
✉ agiacometti@ara.lacoopagri.coop ☎ 07 86 94 67 91

Nos formatrices



Hélène DECHAMPS



Alexia LAFARGE



Justine CHEVROL-HAINAUD

Votre contact



Valérie MANN
✉ vmann@isara.fr
☎ 04 27 85 86 63



Ces formations sont accessibles à tous. Inscription facilitée pour tous les adhérents OCPIAT. Financement de 100% des coûts pédagogiques par OCPIAT pour les adhérents de moins de 50 salariés.

Consulter Valérie MANN pour les modalités.

Catalogue disponible :
offreformation.ocpiat.fr/catalogui/#/home

LES REVUES ÉCONOMIQUES DU CRÉDIT AGRICOLE

Ce numéro 33 est consacré aux coopératives polyvalentes. Les données sont issues des bilans 2022 jusqu'au 31/12/22. Les analyses et commentaires ont été réalisés par les experts de la Direction de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Crédit Agricole.

Cliquez sur l'image pour le consulter !

NOVEMBRE 2023

L'Observatoire financier des entreprises agroalimentaires

L'OBSERVATOIRE 33 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE, UNE AFFAIRE D'EXPERTS

Analyse économique et financière des Coopératives Polyvalentes

CONSULTEZ NOS PUBLICATIONS EN LIGNE
<https://etudes-economiques.credit-agricole.com>
 Rubrique Secteur
 Agriculture et Agroalimentaire

Quiterie FOULET, DGA de Limagrain, en charge des fonctions corporate, ressources humaines, systèmes d'information, juridique, conformité, audit et gestion des risques.

Par arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 8 janvier 2024, **Nicolas MOURLON**, est nommé **directeur général de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse**, à compter du 15 février 2024.

INSCRIVEZ-VOUS POUR PARTICIPER AU SIAL 2024 AVEC LE COLLECTIF AUVERGNE-RHÔNE-ALPES !

Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand accompagne les entreprises régionales au SIAL 2024 !

Le SIAL - Salon International de l'Alimentation se tiendra **du 19 au 23 octobre 2024** à Paris Nord Villepinte.

C'est le plus grand rendez-vous mondial de l'innovation pour les professionnels de l'alimentation avec 7500 exposants venus de 130 pays différents.

Cette édition encore, **le Comité Auvergne-Rhône-Alpes Gourmand organise la présence d'un collectif régional** mais sous un tout **nouveau format** : Des stands prédéfinis sur un îlot "ouvert" dans le hall "Régions de France".

Cet îlot de 120m² comporte 10 emplacements de 9m², **les places sont donc limitées !**

Vous souhaitez participer au salon sous la bannière régionale ?

Téléchargez et complétez le bulletin d'inscription.

Il est à renvoyer à m.delaroch@comite-arag.fr avant le lundi 1^{er} février 2024.

Attention : les places étant limitées, les réservations des emplacements se feront par ordre de réception des bulletins d'inscription.

Plus d'information **ici**

Votre contact : Mathilde de LAROCHE

04 37 23 89 75 // 06 03 64 63 14

m.delaroch@comite-arag.fr



TABLE RONDE L'ÉLEVAGE A-T-IL DE L'AVENIR ?

**25 JANVIER 2024
17H À 19H AMPHI 1**

Les choix de systèmes d'élevage ont des conséquences directes et globales sur l'environnement, l'autonomie alimentaire et la santé.

Nos 3 intervenants discuteront les principaux résultats de ces prospectives et échangeront avec vous sur les réalités, opportunités et contraintes sur le terrain pour faire évoluer les systèmes d'élevage :

- **Philippe Pointereau** (co-fondateur de SOLADRO – agronome spécialisé de l'évaluation agro-environnementale),
- **Michel Duru** (Directeur de recherche à l'INRAE – une carrière entière sur l'étude des prairies et des systèmes d'élevage),
- **Florian Celette** (Enseignant-chercheur à l'ISARA en agronomie des systèmes et spécialiste des couverts végétaux et plantes de services).

- Introduction par les étudiants en 5^e année du DA TICTAC et EES.

MANGER DIFFÉRENCIÉMENT ?

FAUT-IL RÉDUIRE L'ÉLEVAGE ?

FAIRE PLUS DE BIO ?

Répondre à ces questions implique de construire une vision globale des systèmes d'élevage et alimentaires. Pour mieux comprendre les enjeux interconnectés et les résultats des scénarios de prospective à l'horizon 2050, une table ronde est organisée spécialement pour vous.

EXTENSIFIER OU INTENSIFIER ?

RÉDUIRE OU AUGMENTER LES SURFACES DE PRAIRIES ?

AVOIR DES ANIMAUX DANS TOUTES LES FERMES ?

COMMENT PARTICIPER ?

Réponse par email :

contact@isara.fr



CONFÉRENCE DE CLÔTURE DU CYCLE SUR L'ÉLEVAGE À L'ISARA CAMPUS LYON

Le jeudi 25 janvier 2024 à 17h à Isara, Campus Lyon, Lyon 7^e.

Au programme de cette soirée, une conférence animée par des experts renommés qui partageront leurs connaissances et expériences dans le domaine de l'élevage et des systèmes alimentaires.

Inscription obligatoire par mail : contact@isara.fr

Ce sera l'occasion d'enrichir nos réflexions et d'échanger sur les solutions révélées par les scénarios de prospectives à l'horizon 2050.

Plus d'information **ici**

JANVIER

Mar 9

Copil régional Charte Emploi OCAPIAT
GT BEA LCA

Jeu 11

Cession d'installation du CESER
GT Ecophyto Eau et produits phytosanitaires
Journée Cluster Bio / Dispositifs de financement

Mar 16

Comité paritaire régional OCAPIAT

Mer 17

Comité des régions LCA

Jeu 18

Copil Cluster Herbe

Ven 19

Cotec PRID
Comité régional pour l'alimentation en Auvergne-
Rhône-Alpes (CRALIM)

Lun 22

Lancement du Collectif RSE

Mar 23

Comité Eau LCA

Mer 24

Section VC ARA

Jeu 25

Journées régionales CéréalesFrance AgriMer

Ven 26

CA Vegepolys Valley
Séance d'installation du Comité Massif Central

Lun 29

CA CRIEL AMC
Copil ORAB

Mar 30

CAF AURA
Comité de suivi annuel régional Vegepolys Valley

Mer 31

CA ARA Gourmand
Restitution étude CGAAER Filière noix

FÉVRIER

Jeu 1

CA ARIA ARA
CA Terra Isara

Mer 7

Commission bio LCA et Comité GC Bio

Mar 13

CST Cluster Herbe
Board ICI AgriFood (ex FoodTech Lyon ARA)

Jeu 15

Cofil ovin AURA
Cofil brassicole AURA

Mar 20

CA et AG Isara

Jeu 22

Cofil Grandes cultures AURA

24 février au 3 mars

Salon International de l'Agriculture

12 avril

Assemblée Générale de LCA ARA



**PLUS VOUS ALLEZ LOIN,
PLUS VOTRE BANQUE
DOIT ÊTRE PROCHE DE VOUS.**

**CHOISISSEZ L'EXPERTISE D'UN GRAND GROUPE BANCAIRE
ET LA RÉACTIVITÉ D'UNE BANQUE ANCRÉE EN RÉGION**



CRÉDIT AGRICOLE

AGRODISTRIBUTION | 06/12/2023

EUREA ET SICAREV ACCÉLÈRENT LE DÉPLOIEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

Les groupes Eurea et Sicarev ont annoncé, lundi 4 décembre, participer à la création de l'entité Loire Haute-Loire Énergie dont l'objectif est la construction et l'exploitation de centrales solaires dans ces deux départements.

Le Crédit Agricole Loire Haute-Loire ainsi que Ténergie, producteur français d'énergies renouvelables (1 500 centrales solaires et parcs éoliens, 730 MW de puissance installée), s'associent aux coopératives Eurea et Sicarev pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques chez les exploitants des départements de la Loire et de la Haute-Loire. De leur synergie est née une nouvelle entité : Loire Haute-Loire Énergie.

Les investissements à la charge de l'entité. Cette entreprise proposera ses services pour l'installation de panneaux sur les toits de bâtiments préexistants ou la construction de nouvelles installations avec panneaux intégrés, favorisant ainsi un double usage du foncier pour les agriculteurs. Les investissements seront à la charge de l'entité. Ce programme s'inscrit donc dans la démarche du gouvernement qui ambitionne d'atteindre les 100 GW de photovoltaïque d'ici à 2050 en France, contre 20,1 GW en 2023.

« Des solutions clés en main ». Pour Eurea, groupe coopératif fort de 3200 adhérents implantés sur la région Auvergne-Rhône-Alpes, ce projet est un bon moyen d'apporter de la valeur ajoutée aux exploitations. « Avec Loire Haute-Loire Énergie, nous mutualisons nos forces pour apporter des solutions sécurisées et clés en main à nos partenaires agriculteurs », précise le groupe.

De son côté, la coopérative d'élevage Sicarev, composée de 7 500 éleveurs bovins et ovins historiquement issus du bassin charolais, fait savoir qu'elle « est fière de s'associer à ce beau projet » qui permettra d'apporter un « service clé en mains et des solutions d'avenir » pour le maintien et le développement de l'élevage dans la région. ■

Marie HILARY

LA RVF | 04/01/2024

DE LA SAVOIE À L'ARDÈCHE : LES COOPS EN MODE SAUVETAGE

Investir dans une société coopérative d'intérêt collectif pour sauver des vignes de l'arrachage et installer des jeunes : l'idée séduit un peu partout.

Si les meilleurs vins de Savoie suscitent l'intérêt des connaisseurs, « un quart du vignoble savoyard a été arraché en dix ans », rappelle Fabien Danjoy, directeur de la coopérative Le Vigneron Savoyard. Lui vient de créer sa société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) "Les vignes des Alpes", en 2018. Objectif : intégrer les vignes menacées à la SCIC, « ce qui nous donne un peu plus de temps pour trouver un repreneur », explique-t-il.

Comment ça fonctionne ? La SCIC propose à toute personne intéressée (physique ou morale) l'achat de parts, la plupart du temps pour un tarif compris entre 500 et 1 000 €. Ces sommes sont défiscalisables. Le capital réuni permet d'acquérir du vignoble et la SCIC devient une exploitation à part entière, avec des salariés ou prestataires, qui produit du raisin et le vend à la coopérative.

Des milliers de souscripteurs

En Savoie, 400 souscripteurs ont permis de rassembler 500 000 € et d'acheter seize hectares depuis 2018. Cette initiative est inspirée par d'autres exemples vertueux. À Vacqueyras et Beaumes-de-Venise, Rhonéa Vignobles compte plus de 1 100 souscripteurs partout dans le monde pour un capital de plus de trois millions d'euros et 50 hectares préservés autour des fameuses Dentelles de Montmirail. Coopérative Vinescences dans le Beaujolais, La Cave des Vignerons de Tursan dans le Sud-Ouest, Crus Faugères, Ardèche Vignobles... Les projets de "vignoble participatif" se multiplient et rencontrent un vrai succès.

Il faut dire qu'entrer dans une SCIC, « est un vrai projet humain et solidaire », explique Stéphanie Miguet, chargée de développement pour Rhonéa Vignobles. Tout au long de l'année, les souscripteurs se voient proposer des tarifs avantageux sur les vins, des ateliers "découverte du métier", des événements festifs... Certains souscripteurs ont même un droit de vote.

Mais attirer les investisseurs n'est pas le plus compliqué. Il faut aussi restructurer et replanter le vignoble, un chantier lourd et coûteux. Et surtout trouver des "repreneurs"... qui n'apparaissent pas par magie en créant une SCIC dans un vignoble vieillissant. Dans la SCIC savoyarde, un seul jeune a été installé pour l'heure. « Le métier n'attire plus », reconnaît Frédéric Germain, directeur de la cave Vinescences dans le Beaujolais. "Les valeurs de la coopération intéressent les jeunes, à condition de proposer autre chose que le modèle "coop" pensé il y a 70 ans". ■

Julie REUX

LE MONDE DES BOULANGERS, 10/01/2024

INVENTER UNE FARINE BLANCHE RICHE EN FIBRES, LE PARI DE LIMAGRAIN

Un pain blanc apte à préserver la santé des consommateurs se dessine... dans les champs. Pas n'importe lesquels : ceux de la coopérative auvergnate Limagrain, et plus particulièrement de sa division Ingrédients. Avec LifyWheat, l'entreprise promet être en mesure de commercialiser un blé permettant d'obtenir une farine blanche (donc T55 ou T65) contenant 10 fois plus de fibres que les références traditionnelles. Ainsi, le taux passerait de 2,5g pour 100g de farine à 25g... sans affecter les recettes, le goût ou la texture des produits finis. Elle pourrait ainsi trouver sa place dans un large panel d'applications, à commencer par le pain, mais également les biscuits ou pâtes alimentaires.

Ce projet est le fruit de 20 ans de recherche et démontre le riche savoir-faire détenu par Limagrain dans le domaine de la sélection variétale. Pour garantir la qualité de son travail sur le domaine des fibres, Limagrain Ingrédients s'est entouré d'un conseil scientifique dirigé par Véronique Braesco. 4 experts internationaux ont apporté leurs compétences variées et complémentaires dans le domaine des fibres alimentaires. Cela a notamment permis d'aboutir à un produit où 80% des fibres sont de l'amidon résistant, participant à réduire la réponse glycémique après un repas en plus de contribuer à l'immunité intestinale avec un effet prébiotique sur le microbiote. Un observatoire des consommateurs sur les fibres alimentaires en collaboration a également été initié avec le CREDOC (Centre de Recherche pour l'Etude et l'Observation des Conditions de vie) : ce dernier permettra de mieux comprendre les habitudes de la population européenne sur le sujet ainsi que son évolution dans le temps, puisque le dispositif prévoit d'être renouvelé tous les trois ans.

Ainsi, en utilisant une farine de blé LifyWheat à 100% ou en tant qu'incorporation, les professionnels du pain pourraient contribuer à atteindre d'une consommation de 30 g de fibres par jour et par individu, correspondant aux recommandations fixées entre 25 et 35 g selon les pays européens... sans changer les habitudes du public attaché à la douce saveur des pains "blancs" tels que la baguette. Dévoilé en 2021, le produit n'a pour l'heure pas connu un déploiement significatif et n'est pas exploité en boulangerie artisanale, alors même que cette dernière fait l'objet d'une pression croissante de la part de sa clientèle sur le sujet de la nutrition. Une telle solution, d'origine non-OGM, pourrait désormais trouver un plus large écho. Limagrain Ingrédients présente LifyWheat aux trophées de l'innovation du salon Cfia 2024 en ce sens. ■



RÉFÉRENCE AGRO | 16/01/2024

MC DONALD'S, VALFRANCE ET OXYANE MISENT SUR LA CULTURE RÉGÉNÉRATRICE DU BLÉ

Pour enclencher une montée en compétences sur l'agriculture régénératrice, McDonald's a mis sur pieds, en 2021, le projet pilote ARA-blé. Deux coopératives et 47 agriculteurs sont engagés dans la démarche. Depuis, de nombreux essais et formations ont eu lieu. Des dossiers ont été déposés auprès de France carbon agri, dans le cadre du label bas carbone. Explications avec Claire Zwilling, responsable développement stratégique chez Valfrance.

Porté par McDonald's France et l'entreprise Bimbo QSR, le projet pilote ARA-blé (1) vise l'amélioration de la qualité des sols et l'augmentation de la capacité de stockage de carbone de ces derniers. 47 exploitants sont accompagnés dans le cadre de cette initiative lancée en 2021, qui concerne la filière blé CRC, à partir duquel McDonald's fabrique exclusivement ses petits pains depuis 2019. « Ce type de projet nous permet d'accéder à des financements de la transition que nous ne pourrions pas avoir en tant que coopérative », souligne Claire Zwilling, responsable développement stratégique chez Valfrance, l'un des deux coopératives partenaires (avec Oxyane), qui compte 22 de ses adhérents dans la démarche.

La couverture des sols en intercultures au coeur d'ARA-blé

L'objectif affiché par les porteurs du projet est de favoriser la montée en compétences des agriculteurs et des techniciens sur l'agriculture régénératrice. Des ateliers de formations sont assurés par Icosystèmes, à raison de deux journées par an en moyenne. Sur le terrain, deux types d'actions sont prévus, après la réalisation d'un diagnostic de l'exploitation « carbone et sol ». Le premier porte sur la couverture des sols. « L'ambition principale du projet est de booster la production de biomasse en couverts d'interculture, indique Claire Zwilling. Des essais sur cinq hectares ont été réalisés sur la première année d'ARA-blé, avec une aide à l'hectare. Cela nous permet de pousser nos agriculteurs à prendre plus de risque sur les semis de ces couverts car ils bénéficient d'un accompagnement technique sur mesure. »

Un module agroforesterie en option chez Valfrance

Le deuxième volet d'ARA-blé concerne l'agroforesterie. L'objectif affiché par McDonald's est d'aboutir à la plantation de 20 000 arbres dont 16,5 kilomètres linéaires de haies. Cette thématique est proposée en option chez Valfrance. Quatre agriculteurs ont fait le choix de s'y engager, soit huit kilomètres de haies plantées à ce jour. « Nous n'étions pas en mesure d'apporter de financements sur l'enjeu de la haie, explique Claire Zwilling. Nous avons pu nous appuyer sur la participation de McDonald's et l'accompagnement techniques d'acteurs locaux : Initiatives Paysannes et Agrof'ile. »

Des dossiers déposés dans le cadre du label bas carbone

Dès le départ, l'ambition de construire un modèle économique pour accompagner les agriculteurs engagés, pour valoriser leur action, était mis en avant. Fin 2022, McDonald's affichait déjà son souhait de déposer des dossiers dans le cadre du label bas carbone. C'est désormais chose faite. "Treize dossiers ont été déposés à l'automne auprès de France Carbon agri", rappelle Claire Zwilling. Les crédits carbone pouvant être générés sont de l'ordre de 0,6 à 0,9 tonne par hectare.

Rendre les coopératives autonomes

Le projet, d'une durée de cinq ans, devrait prochainement entrer dans une seconde phase, où les coopératives vont peu à peu devenir plus autonomes. « Nous sommes pour l'instant très accompagnées, notamment par le gestionnaire du projet, Earthworm, qui pilote aussi le programme Sols vivants, auxquels les agriculteurs sont sensibilisés, mais le but est, qu'à terme, les coopératives reprennent la main. C'est pour cela que nos techniciens ont aussi suivi plusieurs formations », précise Claire Zwilling. Déjà, Valfrance ne manque pas d'idées pour la suite à donner au projet. « ARA-blé nous a permis de nous confronter aux nouvelles demandes de nos adhérents et de progressivement transformer notre modèle en interne, résume la responsable développement stratégique. Nous souhaiterions pouvoir ainsi proposer dès 2024 une gamme de couverts adapté à l'agriculture régénératrice ». ■

Laure HANGGI

(1) Agriculture Régénérative et Agroforesterie sur la filière blé.

